

# MAIRIE DE MOUHET

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 septembre 2020

Date de convocation du Conseil Municipal 16/09/2020.

**Présents** : Mmes COUVE Josiane, DEJOIE Valérie, GUILLOU Isabelle  
Mrs DELORME Julien, DELORME Michel, LAVILLONNIERE Jean-Marie, PLANTUREUX Jean-  
Christophe, REIGNOUX Mikaël, ROULLET Emmanuel, TOURATIER Philippe, TOUZEAU Jean-Louis;

### Ordre du Jour :

- Modification délibération subventions aux associations 2020
- Délibération de Mise à Disposition d'un agent de la Cantine pour la Commune
- Délibération de désignation titulaire et suppléant pour la CIID
- Délibération de mise à jour du tableau de classement de la voirie communale
- Délibération d'admission en non valeur
- Délibération RODP 2020 pour le SDEI
- Demande de subvention FSL et FAJD
- Délibération de modification du plan de financement boulangerie avec ou non DM

### Questions diverses :

- Organisation hommage à Roger JAMBUT
- Information point boulangerie
- Accueil nouveaux habitants
- Remplacement d'un agent du SRPI Mouhet La Châtre L'Anglin par un agent de la commune.
- Organisation ramassage d'encombrants
- Information locataires

### Ajout à l'ordre du jour :

- Délibération contrat assurance statutaire CDG 36
- Appentis et garages logements abattoir et boulangerie

TOUZEAU Jean-Louis a été élu secrétaire de séance.

### - Validation du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal,

Validation à l'unanimité et signature du compte-rendu de la séance du 27 juin 2020

### Ordre du Jour :

#### - Modification délibération subventions aux associations 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur s'est glissée sur la délibération n°2020-06-27-10 lors de l'attribution des subventions pour l'année 2020 aux associations. Le Conseil Municipal, décide de rectifier les erreurs et d'attribuer les subventions suivantes :  
80€ à l'association les anciennes de l'Anglin et 0€ pour le collège.

#### - Délibération de Mise à Disposition d'un agent de la Cantine pour la Commune

Le Maire explique au Conseil Municipal que l'adjoint technique en charge du ménage des classes et des locaux communaux a été contraint de s'absenter 2 jours en septembre et doit s'absenter 4 jours en octobre. En raison des mesures sanitaires obligatoires, un remplacement d'urgence a été effectué par le personnel de la cantine pour le mois de septembre 2020.

La même personne effectuera les remplacements d'octobre 2020.

Elle effectuera également les remplacements ponctuels de l'année 2020-2021 s'ils venaient à se reproduire et avec son accord. La commune remboursera les frais et heures supplémentaires à la cantine scolaire.

#### - Délibération de désignation titulaire et suppléant pour la CIID

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 1650 A du Code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres .

Les représentants de la commune sont :

- Jean-Christophe PLANTUREUX, commissaire titulaire,
- Jean-Louis TOUZEAU, commissaire suppléant.

**- Délibération de mise à jour du tableau de classement de la voirie communale**

Une erreur de frappe a été constaté lors de la délibération du 5 avril 2019 n°2019-04-05-01 sur la mise à jour de la longueur des routes.

En conséquence, le linéaire total de la voirie communale est désormais porté à 46 721 mètres soit :

- 46 467mètres de voies communales à caractère de chemin.
- 254 mètres de voies communales à caractère de rue.

**- Délibération d'admission en non valeur**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame la Trésorière a transmis un état de produits communaux à présenter en non-valeur inférieur au seuil de poursuites.

- Le Conseil Municipal, décide l'admission en non-valeur du titre n° 21 de l'année 2013 pour un montant de 2,00 €.

**- Délibération RODP 2020 pour le SDEI**

Etant donné que la délibération de l'année dernière est convenue pour tous les ans, il n'est pas nécessaire de faire une délibération.

**- Demande de subvention FSL et FAJD**

Comme chaque année une demande de subvention est demandé par le département pour le Fond de Solidarité Logement et une pour le Fond d'Aide aux Jeunes en Difficultés.

Il est décidé de leur donner à raison de :

- 374.59 € (base de 1, 66 € par résidence principale) pour le FSL
- Et 13.60 € (base de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans) pour le FAJD

**- Délibération de modification du plan de financement boulangerie avec ou non DM**

Il n'est pas nécessaire de faire une délibération pour les avenants de la boulangerie. La délibération d'attribution du Maire le précise.

Il convient néanmoins de la modifier car il manque une partie d'une phrase au 3<sup>ème</sup> point.

**- Délibération contrat assurance statutaire CDG 36**

Tous les quatre ans, le centre de gestion nous fait parvenir le résultat de l'appel d'offre concernant l'assurance statutaire

Le résultat est le suivant et il convient à la commune de délibérer afin d'y souscrire ou non.

Assureur : GROUPAMA

Courtier : SIACI Saint Honoré

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2021).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Le conseil Municipal décide d'y adhérer et de souscrire l'offre suivant.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : **Décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue + maternité ( y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.**

Conditions : **Avec franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5.74%**

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

Risques garantis : Accident du travail et maladie professionnelle + Grave maladie + Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire + Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Conditions : **Avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1.20%**

- **Appentis et garages logements abattoir et boulangerie**

Le Maire informe le Conseil qu'un logement sera disponible courant octobre et qu'il a un appentis qui pourrait servir à la boulangerie.

Il s'avère que l'appentis pourra également servir au prochain locataire.

Il est donc convenu de laisser cet appentis au premier logement et de mettre à disposition de la boulangerie le garage de la commune qui servait au comité des fêtes pour le stockage des bâches et qui n'en a plus l'utilité.

- **Questions diverses.**

- Hommage à Roger Jambut le 21 ou 28 novembre

Le parcours de santé sera nommé de son nom avec une plaque et on va planter un arbre.

- Information Point Boulangerie

Réception provisoire prévue le 25 octobre 2020

L'inauguration est prévue le 7 novembre 2020.

Prévoir les invitations dans la semaine .

- L'accueil des nouveaux arrivants se fera tous les ans à partir de Janvier 2021.

Ils seront invités à la prochaine réunion de conseil.

- Un agent de la commune remplace l'ATSEM du SRPI Mouhet la Châtre l'Anglin pendant quelques jours.

- La commune va prévoir un ramassage d'encombrants. Prévoir avec le SYMCTOM et faire ensuite un message pour les habitants.

- Suite à plusieurs incidents sur la commune, un registre Incidents ou Incivilité sera mis en place à la Mairie.

- La coopérative laitière est intéressée par la parcelle qui jouxte leur bâtiment.

- Soirée téléthon, Josiane, Jean-Christophe et Jean-Marie, assisteront à l'assemblée de St Benoît.

Compte rendu des réunions des différents syndicats :

Dejoie Valérie pour L'ASSIDO

Lavillonniere Jean-Marie pour le syndicat des eaux et l'assainissement

Roulet Emmanuel pour les transports scolaires

Demande de Mr Touratier Philippe :

Il souhaiterait que l'on place un sens interdit à droite du monument aux morts avec ralentisseur. Il explique que ce passage est dangereux et qu'il faut prévoir de sécuriser notre bourg avec ses habitants et écoliers.

Information de Mr Reignoux quant aux problèmes électriques et sanitaires de sa rue .

Clôture de la séance à 21 heures 55.

Mouhet, le 9 octobre 2020

Le Maire,

